

Atelier « Acheter, consommer, produire » - Session 1

COMPTE- RENDU

Le 22 septembre de 17h à 20h s'est tenu, au CAC de Maubourguet, un atelier de concertation sur le thème : « acheter, consommer, produire ». Il a réuni 27 personnes et a, par ailleurs, été suivi par un groupe de 7 étudiants du lycée agricole et forestier Jean Monnet de Vic-en-Bigorre.

1. Introduction par le président de l'Atelier, Michel Chantre

Le Pays, dans son agenda 21, s'est engagé pour la lutte contre le changement climatique : cet engagement représente un nouveau champ d'investigation pour le Pays, indispensable dans perspective de développement durable, mais aussi un enjeu territorial fort. Le territoire doit chercher à atténuer son impact et à s'adapter aux évolutions à venir.

Dans ce cadre, le Plan Climat du Val d'Adour a été lancé en février 2009. Il vise à :

- informer, sensibiliser et promouvoir les actions de lutte contre le changement climatique (économies des ressources, habitat de qualité, etc.) auprès des collectivités et des particuliers ;
- diffuser et coordonner les initiatives sur le territoire (recherche de cohérence, démarche collective, échelle d'actions...);
- accompagner et soutenir les porteurs de projets dans leur recherche de financement et le montage de dossier (rôle de facilitateur).

Au cours du premier semestre 2009, un diagnostic partagé du Val d'Adour a été élaboré. Le 6 juillet, le Forum Pays a constitué le lancement officiel du Plan Climat du Val d'Adour, en s'appuyant sur la présentation du diagnostic et de témoignages de territoires voisins.

Aujourd'hui, les ateliers de concertation constituent une nouvelle étape de la démarche, qui doit permettre d'élaborer la stratégie et le plan d'actions du Val d'Adour face au changement climatique.

L'objectif est que le Plan Climat du Val d'Adour soit adopté fin 2009 et que les premières actions soient lancées dès 2010.

Concernant cet atelier « acheter, consommer, produire », le diagnostic nous donne quelques éléments à prendre en compte dans notre réflexion. La production agricole – activité structurante du Val d'Adour – est le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire, principalement en lien avec certaines pratiques (utilisation d'engrais azotés...). Concernant les consommations énergétiques, les principaux postes des consommations en Val d'Adour sont le secteur résidentiel (notamment le chauffage) et le transport. Par ailleurs, le territoire dépend beaucoup, pour l'énergie qu'il consomme, de productions extérieures et d'énergies non renouvelables.

Parallèlement à ce constat, il nous faut prendre conscience que notre pouvoir d'achat, face au changement climatique, est un véritable pouvoir puisque nous pouvons à travers nos achats privilégier certains types de produits et ainsi envoyer des signaux forts aux entreprises pour qu'elles prennent en compte nos attentes en matière d'environnement. Les collectivités ont en ce domaine un poids non négligeable puisqu'elles constituent un marché important pour leurs fournisseurs, du moins.

Nos pratiques de consommation jusque là se sont basées sur un principe d'abondance des ressources, il nous faut adapter nos pratiques à la raréfaction de celles-ci et rentrer dans des logiques économes ou « responsables ».

Face au défi du changement climatique et à la raréfaction des ressources non renouvelable (pétrole, gaz...), nous avons tout intérêt à chercher des sources locales d'énergies renouvelables et qui nous permettent d'accéder à une certaine indépendance énergétique.

De même, cette nouvelle économie verte peut être créatrice d'emplois locaux si elle s'inscrit dans des filières locales.

Autour de ce thème, sont également interrogés nos modes de production et de consommation avec derrière des réflexions sur les circuits de commercialisation, les process de production ou encore la conception des produits (emballages, déchets...).

A partir de ces éléments, nous pouvons identifier quelques questions qui serviront de fil conducteur à l'atelier :

- Comment les collectivités peuvent-elles contribuer au développement de modes de production et de consommation responsables ?
- Comment les collectivités peuvent-elles être exemplaires en la matière (politique d'achats responsables, économies d'eau et d'énergie, etc.) ?
- Comment atteindre une plus grande indépendance énergétique du territoire ?
- Quelles énergies renouvelables pourraient être développées sur le territoire du Val d'Adour en valorisant notre économie locale ?

2. Témoignages d'acteurs locaux

Etude Bois-Energie des communautés de communes Bastides et Vallons du Gers et Hautes vallées de Gascogne

Francis Daguzan - Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers

Les communautés de communes ont eu l'idée d'utiliser une ressource dont ils disposaient, le bois, pour réaliser des économies d'énergies et développer une énergie renouvelable. Ils ont donc lancé une étude. L'étude a été réalisée par l'association A3E et le cabinet SCoP SAPI. Ces deux structures ont d'abord recensés le bois exploités de manière générale. Elles ont notamment évalué ce qui était disponible par l'intermédiaire du syndicat de rivière, c'est-à-dire au travail d'une équipe de 5 personnes, sur l'entretien des cours d'eau. Cette première ressource permettrait d'obtenir 500 tonnes de bois / an, c'est-à-dire 1650 MAP – sachant que 240 MAP permettent de chauffer un collège de 2 000m². L'étude a également porté sur les entreprises qui travaillent le bois et qui ont donc des déchets qu'il serait possible d'utiliser (mais ces déchets sont aujourd'hui déjà utilisés par ailleurs).

Une visite a été organisée à Labastide de Séroux (09) pour s'appuyer sur des réalisations effectives d'autres territoires, et prendre en compte leur expérience.

Au niveau des communautés de communes Bastides et Vallons du Gers et Hautes Vallées de Gascogne, le système envisagé consisterait à chauffer de l'eau, au bois, et l'eau chaude serait utilisée pour le chauffage des bâtiments. Les bâtiments pouvant être chauffés par ce système sont aussi bien privés que publics,

collectifs qu'individuels. Les économies de fonctionnement seront importantes : -35% par rapport au pétrole ou au gaz.

L'étude doit être terminée à la fin de l'année.

Pour le moment, il y a trois points importants :

- L'importance du potentiel des bois d'entretien des rivières
- La possibilité d'élargir en allant chercher d'autres secteurs de fournisseurs
- L'idée que ce système est vraiment opérationnel et fonctionnel.

Il a été précisé au cours des échanges que :

- 25 communes dans l'une des communautés de communes et 19 dans l'autre ont été enquêtées pour savoir si la démarche pouvait être appliquée à leurs communes, selon plusieurs critères (proximité des bâtiments, cubage à chauffer, équipement en place, âge de la chaudière, etc.)
- 3 dans l'une et 5 dans l'autre ont été retenus.

La commune de Préchac est l'une de ces communes. Le maire a apporté des précisions : la commune compte 213 habitants. Elle rassemble, dans un rayon d'environ 70m, la Mairie, la salle des fêtes, l'école, l'agence postale, 3 logements communaux et 1 petit commerce. Il y a donc un bourg très concentré qui devrait permettre d'installer un réseau de chaleur.

L'étude bois énergie des communautés de communes Bastides et Vallons du Gers et Hautes Vallées de Gascogne devrait être terminée fin 2009. Après avoir étudié la ressource et les débouchés possibles, il reste à étudier l'organisation, la distribution, etc. (qui vend ? qui entretien ?, etc.).

Bâtiments éco-conçus de la Communauté de communes de Vic-Montaner

Jean-Louis Curret – Président de la Communauté de communes de Vic-Montaner

Pour JL. Curret, on se trouve à un moment critique qu'il faut exploiter :

- Le changement climatique va avoir lieu, on en est aujourd'hui sûr
- La crise énergétique, avec l'épuisement des ressources de pétrole et de gaz, va aussi avoir lieu
- La crise économique permet aujourd'hui de prendre conscience qu'il faut changer de modèle économique.

Il faut agir, et c'est maintenant qu'il faut le faire.

Les bâtiments éco-conçus sont des bâtiments qui respectent au maximum les règles afin que le lieu soit le plus sain possible. La communauté de communes travaille sur deux bâtiments :

- La maison des services : travail sur les murs, avec utilisation de la brique monomur : plus isolante et assez insonorisante ; travail sur l'isolation du toit : utilisation de fibre de bois car elle a une forte inertie ; travail sur la charpente : réalisée en douglas non-traités ; mise en place d'une ventilation double flux (relativement chère) pour la climatisation ; mise en place d'une pompe à chaleur eau-eau (pompe qui a le plus fort coefficient de performance)

Selon les études, ce bâtiment devrait consommer 50kWh/m²/an, alors que la moyenne nationale pour la totalité du parc est à 420kWh/m²/an et pour les bâtiments nouveaux 130-140 kWh/m²/an. Finalement, ce bâtiment aura coûté 25% de moins que ce que l'architecte avait estimé. D'autre part, ces bâtiments sont éligibles à plus d'aides (sur ce bâtiment, la Communauté de communes perçoit des aides du FEADER, par exemple).

- La crèche, pour laquelle l'appel d'offre a été lancé fin octobre.

A un moment, il faut arrêter de tergiverser, il faut le faire, montrer l'exemple. Dans la maison des services, des panneaux pourront être installés dans le hall pour expliquer les choix de construction, les coûts, etc.

Au niveau de l'isolation en fibre de bois, il y a un surcoût, pour les matériaux, mais il est seulement de 4000€ ! De plus, il faut toujours penser à utiliser les toits pour produire des énergies renouvelables. Ainsi, la piscine de Vic-en-Bigorre est équipée de 140m² de panneaux solaires thermiques, qui devraient permettre d'économiser 6 à 8000€ de gaz / an.

Il y a aussi la volonté, à la Communauté de communes de Vic-Montaner, de travailler sur le bois, sur la commune de Vic-en-Bigorre mais aussi dans les petites communes.

Méthanisation à la ferme et au lycée agricole et forestier Jean Monnet de Vic-en-Bigorre

Pierre Lebbe-agriculteur bio et Thibault Marceau-enseignant et chargé de mission au lycée agricole et forestier

En téléchargement :

- Méthanisation à la ferme : document *gaz de ville et gaz des champs*
- Projet de méthanisation au lycée agricole et forestier : présentation

Avec son unité de méthanisation, Pierre Lebbe produit 2500kWh/an et la chaleur produite est réinjecté dans le fumier pour permettre la fermentation.

L'injection du biogaz sur le réseau gaz de ville ou l'utilisation sous forme de carburant (GNV) sont vraiment les solutions à développer aujourd'hui car elles permettent une alternative au pétrole. De plus, cela permet d'éviter les pertes d'énergies et les problèmes de valorisation de la chaleur en été.

Cependant, l'injection du biogaz sur le réseau n'est pas encore autorisée.

Il a été noté, suite aux échanges, que des réseaux de chaleur utilisant la méthanisation à partir de déchets végétaux existent, notamment en Belgique et au Luxembourg (exemple de 29 agriculteurs qui se sont réunis pour produire de la méthanisation et approvisionnent des bâtiments communaux).

Les réseaux de chaleur coûtent chers à l'installation mais la perte est seulement de 1°C par km. La question du prix n'est pas encore vraiment définie, elle se fait souvent en fonction du prix du gaz.

Par ailleurs, il peut être plus intéressant de réserver le biogaz pour une utilisation sous forme de carburant, et d'utiliser le bois pour le chauffage.

Il peut aussi y avoir une complémentarité entre le bois et le biogaz : en effet, le biogaz ne se stocke pas, tandis que le bois se stocke, et peut permettre de répondre aux périodes de fortes demande durant lesquelles le biogaz ne suffirait pas.

Projet de restauration collective de la Communauté de communes Monts et Vallées de l'Adour

Guy Saint-Guilhem et Pierre Tachon, Communauté de communes Monts et Vallées de l'Adour

La communauté de communes a la compétence scolaire. Sur le territoire, il y a 5 cantines et 3RPI.

Par rapport à la restauration collective de qualité et de proximité, se pose la question du code des marchés publics, mais aussi de définir ce que l'on entend par « qualité » et « proximité ».

Quand le lycée agricole de Riscle a été ouvert, la question de la restauration collective de qualité et de proximité s'est posée et une démarche a été initiée au collège, qui alimente une école, le collège et le lycée. L'idée était à la fois d'améliorer la qualité des produits et de travailler sur le volet pédagogique.

Chaque jour, ce sont 70 petits déjeuners et dîners, et 450 déjeuners qui sont servis.

A l'époque, un comité de pilotage comprenant des cuisiniers, l'infirmière, les gestionnaires, les parents d'élèves, l'association Pierre et Terre, a été mis en place. Un voyage en Ariège (Pamiers et Labastide de Sérroux) a été organisé, pour s'appuyer sur des expériences déjà existantes.

L'objectif était de proposer une alimentation plus saine (de qualité) et de s'inscrire dans le développement local (produits locaux).

Le principal problème qui se pose est de définir ces deux notions. Sur la proximité, l'idée était de :

- De retenir des petites exploitations familiales
- De participer à la découverte des exploitations (en lien avec le projet pédagogique)
- De valoriser les ressources humaines présentes

Pour la qualité, il est possible, soit de s'appuyer sur des Labels (AB, Label Rouge, etc.) soit d'établir d'autres critères tels que (la transparence, l'absence d'OGM, la traçabilité, etc.). Il est possible aussi de faire évoluer les critères, pour avoir des critères plus stricts au fur et à mesure de l'opération.

Au moment où cette opération a été engagée, il n'y avait pas la volonté d'aller vers le « tout-bio ». Sur 93 produits utilisés par le lycée, 40 pouvaient être achetés localement.

C'est aujourd'hui un projet à relancer.

3. Témoignage extérieur : la communauté de communes du Séronais

Restauration collective de qualité et de proximité

M. Rouch, Président de la Communauté de communes du Séronais

La Communauté de communes du Séronais compte 3300 habitants (il y en avait 2700 en 1990) et 15 communes. Elle existe depuis près de 20 ans. Elle détient beaucoup de compétences. En matière scolaire, elle gère tout, hormis l'entretien des classes.

La restauration collective a fonctionné pendant 10 ans avec la cuisine de la maison de retraite. Mais il y a eu une demande des parents pour des produits de qualité. Une réunion a été organisée avec tout le monde dont un ingénieur du CIVAM (il y a deux ans, l'Etat a arrêté de les financer, le CIVAM de l'Ariège est aujourd'hui financé par le Conseil Régional, le Conseil Général et la Communautés de communes).

Ils se sont mis en relation avec la commune de Barjac, dans le Gard, présenté dans le film *Nos enfants nous accuserons*, et un travail a été mené avec les producteurs locaux.

La première année, un repas bio / mois a été introduit à la cantine, puis 1 toutes les deux semaines, puis 1/ semaine, 2/ semaine. Depuis septembre, trois repas sur quatre sont bio. Ce résultat a été obtenu au bout de dix ans. Le troisième repas ne devait pas être mis en place, mais la communauté de communes l'a fait à la demande des parents, et parce que ça ne lui coûte pas beaucoup plus cher, contrairement à ce qu'on entend souvent. En 2008, 17000 repas ont été servis. La cuisine centrale prépare 350 repas/jour.

Au niveau des aliments, un repas classique coûte 1,60€ et un repas bio 1,78€. Pour arriver à ce prix, il n'y a pas de la viande à tous les repas. Cela fonctionne très bien, il n'y a jamais eu de problème avec les enfants. Pour M. Rouch, le bio n'est pas une question d'élu, mais une question de personnel : ainsi, à la communauté de communes, le cuisinier est très investi.

A ce prix, il faut ajouter :

- Les frais de personnel, de gaz, d'électricité : 2,56€/repas
- La livraison : 0,73€ (dans 6 écoles, car la communauté de communes a fait le choix de maintenir les écoles et a même rouvert des classes !)
- Le service à la cantine : 1,02€

Finalement, le repas coûte 6€, sur lequel la communauté de communes paye 3,40€. Les parents payent donc 2,60€ le repas, hormis les parents dont les enfants sont extérieurs au territoire, qui payent la totalité du repas (6€).

Cette action a aussi contribué à installer des agriculteurs (pain, maraîchage, etc.).

Au niveau des produits, il y a quelques problèmes :

- Pour les fruits
- Pour certains produits laitiers (il y a des yoghourts produits localement, mais ils ne sont pas bio)
- Pour les volailles
- Pour les poissons (vers Sète, il y a des poissons certifiés de qualité, sinon, ils ne sont pas certifiés).
- Il y a aussi un problème par rapport aux traitements des bovins (antibiotiques, etc.).

Aujourd'hui, plus de 50% des aliments utilisés pour la restauration scolaire sont produits localement.

Ce qui prend du temps, c'est de se faire un réseau de producteurs (la cuisine a ainsi 4 fournisseurs de pain bio).

Depuis cette année, la communauté de communes a demandé à ses fournisseurs de certifiés que leurs productions ne contenaient pas d'OGM. La communauté de communes a stoppé ses achats aux producteurs qui n'ont pas répondu. La communauté de communes a aussi pris un arrêté interdisant les OGM sur son territoire. L'affaire doit passer devant le tribunal.

Un travail est aussi mené avec les enseignants, notamment au moment du petit déjeuner et du goûter, qui sont bio aussi. En revanche, les parents sont exigeants. Avec les enfants tout se passe bien : la cuisine prépare 350 repas / jour pour les enfants et les personnes âgées. Il y a environ 330-340 enfants scolarisés : il y a donc très peu d'enfants qui ne mangent pas à la cantine.

Sur la communauté de communes, les impôts sont augmentés tous les ans. En contrepartie, le bulletin édité deux fois par an précise les actions qui sont menées, leurs coûts, etc.

Utilisation du bois énergie

Jean-Pierre Saurel, Ingénieur Val Bois

M. Rouch, Président de la Communauté de communes du Séronais

Les réseaux de chaleur permettent de mutualiser l'investissement, mais ils représentent aussi une augmentation de l'investissement et de la complexité.

L'énergie la plus propre est celle qu'on ne consomme pas.

Ceci-dit, le bois est une énergie relativement propre et locale, qui induit donc des emplois locaux, non-délocalisables. De plus, l'énergie bois permet de faire du chaud et du froid.

Au niveau économique, l'investissement est environ trois fois plus élevé que pour une installation au fioul, mais le fonctionnement est trois fois moins élevé. Par ailleurs, l'investissement peut-être subventionné à 50%.

Le temps de retour sur investissement d'une installation de chauffage au bois (réalisée correctement) est de 3 à 7 ans. Un temps de retour de 3 ans correspond à une structure qui va beaucoup consommer (type maison de retraite) et 7 ans à une structure qui va peu consommer (ex : une maison bien isolée).

400 tonnes de bois correspondent à l'entretien normal de 20 ha de forêts. Cela induit un emploi composite en amont, et un emploi composite en aval.

Quand vous acheter, 1000€ de fioul, 900€ vont au pétrolier, et 100€ au transport (camion et chauffeur) sur le territoire. Quand vous acheter 1000€ de plaquettes, il y a toujours 100€ pour le transport sur le territoire, mais les 900€ restants permettent la création d'emplois locaux.

Sur la communauté de communes du Séronais, 3000m² sont chauffés avec un réseau de chaleur au bois (tous les bâtiments publics et des logements sociaux). Le réseau de chaleur a coûté 466 000€ et a été subventionné à 70% (il y a deux ans). Sur la première année, il y a eu un problème, mais sinon ça fonctionne bien. Le kWh revient à 7,7c avec l'amortissement.

La communauté de communes a eu l'opportunité de récupéré du bois déchet, mais cela posait problème, car il restait des serrures, des poignées, des peintures, etc. le nettoyage aurait finalement coûté aussi cher que l'utilisation de bois de forêt. La communauté de communes n'utilise plus aujourd'hui que du bois de forêt.

Ce bois ne concurrence pas le bois d'œuvre : le bois récupéré n'a pas de finalité commerciale. Par ailleurs, les rémanents (bois de moins de 7cm de diamètre) sont laissé en forêt pour permettre à une flore et une faune spécifique de se développer.

Le Bois Raméal Fragmenté (BRF) est plutôt réalisé avec des arbustes à croissance rapide.

Pour M. Delage, de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques, l'investissement est lourd pour se chauffer au bois. Une bonne isolation peut donc réduire la puissance nécessaire de l'installation.

Il faut bien prendre en compte aussi, au niveau du calcul du potentiel de vente, que certaines personnes se chauffent peu. Il faut donc plutôt minimiser les chiffres de l'étude au niveau de la capacité nécessaire. Ainsi, sur la communauté de communes du Séronais, il y a aujourd'hui deux logements sociaux connectés qui ne se chauffent pas.

C'est important pour le calcul de la vente, mais aussi pour le dimensionnement de l'installation. Il ne faut pas faire tourner les machines au ralenti, parce que ça les abîment (essayez de faire Maubourguet-Tarbes tous les jours en seconde, vous serez souvent chez le garagiste) et ça consomme plus, donc ça coûte plus cher.

Pour la vente, plusieurs possibilités ont été proposées :

- Abonnement de 40€/mois et kWh à 0,06€

- Abonnement de 30€/mois et kWh à 0,07€ (un abonnement de 30€ assurait le remboursement des annuités)
- Abonnement de 20€/mois et kWh à 0,06€

Les clients ont choisis l'abonnement le moins cher et le kWh le plus cher. Pour la communauté de communes, ça pose quelques problèmes pour le remboursement des annuités.

Invitation de la FD CUMA du Gers :

La question se pose d'investir dans une déchiqueteuse au niveau de la FD CUMA.

Conférence-Débat sur le bois énergie, le 29 octobre à partir de 13h30, à la salle des fêtes d'Aignan.*

Présentations :

- Gestion forestière
- Taillis courte rotation
- Structuration de filières en Dordogne et dans les Pyrénées Orientales.

4. Travail participatif sur les enjeux et actions prioritaires – résultats

Enjeux prioritaires

Sur un papier distribué, 7 enjeux ont été proposés. Les participants devaient indiquer les trois qui leur semblaient prioritaires (26 personnes ont participé à ce travail participatif).

Enjeux	Votes	Enjeux	Votes
Production d'énergies renouvelables	19	Management environnemental	5
Economie des ressources (eau, énergie)	18	Information et sensibilisation	4
Exemplarité des collectivités	14	Accompagnement-Conseil	4
Produits éco-conçus et de proximité	9		

La production d'énergies renouvelables et l'économie des ressources apparaissent comme des enjeux prioritaires pour plus des deux tiers des participants. L'exemplarité des collectivités a aussi été citée par plus de la moitié des participants.

Personne n'a cité d'autres enjeux prioritaires, mais une personne a signalé, concernant le management environnemental, l'importance de travailler sur l'agriculture. Une autre a précisé que, tous les enjeux étant importants, le Pays devrait veiller à travailler sur tout.

Actions prioritaires

Chaque participant a indiqué 2 actions prioritaires pour le Plan Climat du Val d'Adour.

1. Développer les énergies renouvelables

- Développer des énergies renouvelables adaptées au territoire
 - ✓ Accompagner les projets énergies renouvelables

- ✓ Développer les filières locales, fédérer un réseau d'acteurs des énergies renouvelables sur le territoire
- ✓ Structurer le soutien (technique, économique) pour les collectivités porteuses d'un projet énergie
- Développer l'énergie-bois
 - ✓ Création d'une filière (IIII)
 - ✓ Création d'une plate-forme plaquettes (II)
 - ✓ Engager des réalisations de chaudières automatiques à bois dans un premier temps, permettant dans un second temps la structuration de l'approvisionnement local. La notion du local peut s'entendre dans l'utilisation du bois du massif pyrénéen si les résultats d'équipements chaudières sont importants.
- Développer la méthanisation en travaillant sur :
 - ✓ Le GNV (II)
 - ✓ L'injection sur le réseau gaz de ville
 - En s'appuyant sur :
 - ✓ Le projet de méthanisation du lycée agricole et forestier Jean Monnet(II)
 - ✓ La valorisation énergétique de la part fermentescibles des déchets ménagers et boues (II)
 - ✓ Les agriculteurs du Pays
- Réduire la précarité énergétique tout en produisant des énergies renouvelables
- Sensibiliser les différents acteurs (producteurs, consommateurs) énergies renouvelables

- ⇒ **Développer les énergies renouvelables, notamment le bois et la méthanisation**
- ⇒ **Accompagner les acteurs (collectivités, porteurs de projet, etc.)**
- ⇒ **Structurer des filières locales**

2. Favoriser une agriculture locale de qualité et de proximité

- Développer une agriculture respectueuse de l'environnement – Plan d'actions sur l'agriculture, premier émetteur de GES du territoire
 - ✓ Promotion de cultures moins consommatrices en eau
 - ✓ Développer, soutenir l'agriculture biologique (III)
 - ✓ Aide à la relance d'une filière de production « fermière », de qualité (II)
- Développer une consommation locale
 - ✓ Structuration de filières (production, transformation, distribution, consommation) de produit agricole de qualité et de proximité
 - ✓ Alimentation bio de proximité et restauration collective (IIII)
 - ✓ Favoriser les jardins solidaires

- ⇒ **Promouvoir et soutenir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**
- ⇒ **Développer la consommation locale, en circuits courts**

3. Exemplarité des collectivités

- Exemplarité en termes de bâtiments
 - ✓ Economies d'énergies (isolation...)
 - ✓ Bâtiments à basse consommation d'énergie
- Mobiliser les outils et financement pour des collectivités exemplaires
 - ✓ Aller visiter des installations exemplaires
 - ✓ Mobiliser des fonds européens et nationaux
 - ✓ Mettre en place un système de bonification / éco-conditionnalité dans la relation collectivités – commandes
 - ✓ Elaboration de critères d'engagement sur des produits de qualité
 - ✓ Développer un système de gestion pour la modification des habitudes des agents des collectivités

- ⇒ **Promouvoir et soutenir l'exemplarité énergétique des bâtiments publics**
- ⇒ **Développer les achats et pratiques éco-responsables au sein des collectivités**

4. Autres

- « Descendre » ces ateliers et infos dans les communautés de communes et conseils municipaux
- Collaboration et organisation territoriale autour des projets intercommunaux ou intercantonnaux pour rationaliser les études et projets à l'échelle du pays, en lien avec le département, la région.
- Economie des ressources
- Moduler le prix de l'eau en fonction des consommations réelles (échelle progressive de prix/m³ en fonction de la consommation)
- Information des contribuables sur les coûts
- Associer le Pays à la redéfinition du plan de gestion des étiages pour respecter tous les usages
- Encourager les petites structures locales au détriment des grosses structures

*Suite des travaux, le jeudi 22 octobre
de 17h à 20h au CAC de Maubourguet*